

Le 15 avril 2016

No de dossier : 16931/115805.169

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire

Régie de l'énergie

Tour de la Bourse

800, place Victoria – 2e étage, bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : **PREUVE DE LA FCEI**

Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2015

Dossier : R-3951-2015

Chère consœur,

Après analyse, la FCEI est satisfaite des réponses fournies par Gaz Métro relativement au calcul du solde du compte de nivellement du gaz perdu et au traitement des erreurs de mesurage.

Pour ce qui est du calcul de la rentabilité a posteriori du plan de développement 2012, les réponses obtenues permettent à la FCEI de comprendre les hypothèses utilisées par Gaz Métro. La FCEI est cependant perplexe quant à ces hypothèses, notamment en ce qui concerne les ajouts de clients résidentiels aux années 4 et 5 du plan.

En particulier, l'évolution prévue pour l'année 4 (+25%) est très différente de ce qui est observé aux années correspondantes pour les plans 2010 (+6%) et 2011 (+3%) en plus d'être en croissance par rapport à l'année 3 (+13%) (Gaz Métro -48, Document 3, p. 8).

Gaz Métro invoque le ralentissement des mises en chantiers pour justifier la baisse des ajouts à l'année 3, mais cela ne semble pas justifier une multiplication par un facteur de quatre des ajouts entre l'année 3 (+ 243 clients) et l'année 4 (+937 clients).

La FCEI estime qu'un suivi du plan de développement 2012 à l'année 4 serait requis dans le cadre du prochain rapport annuel.

Cela dit, la FCEI comprend que la préparation d'une analyse a posteriori complète requiert un effort important de Gaz Métro. **Dans les circonstances, la FCEI estime qu'un suivi du plan 2012 limité aux nombres de clients ajoutés lors du prochain rapport annuel de Gaz Métro permettrait de valider les hypothèses utilisées par Gaz Métro sans toutefois engendrer d'effort important de sa part.**

Par ailleurs, la FCEI prend note de l'engagement de Gaz Métro d'intégrer les apprentissages découlant des analyses a posteriori dans son plan de développement 2017 (Gaz Métro-48, document 1, pp. 60 et 61). Elle évaluera le besoin de formuler des commentaires sur ce plan dans le cadre du dossier tarifaire à venir.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Pierre-Olivier Charlebois
POC/mb